



WEST'ERN COUNTRY
Maison de quartier de Bourg sous La Roche
61 chemin de la Giraudière,
85000 La Roche sur Yon

REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2022/2023

1. CONDITIONS D'ADHESION

*** Cotisation :**

La cotisation des adhérents doit être versée à l'inscription. Elle est valable pour la période du 1^{er} septembre 2022 et jusqu'au 30 juin 2023. Les tarifs pour l'année 2022/2023 sont les suivants :

Adulte

| | | |
|--|----------|-----------------|
| Adhésion à l'association pour l'année | = | 18 euros |
| Cours (1 h 30) | = | 80 euros |
| | | |
| TOTAL | = | 98 euros |

NB : L'adhésion simple à l'association est réservée uniquement pour les conjoints, compagnes ou compagnons des adhérents. Elle permet aux non-danseurs de participer aux soirées organisées dans l'année (soirées gâteaux, vœux, AG, etc...).

2 cours de découverte sont proposés aux nouveaux adhérents.

*** Remboursement en cas d'arrêt prématuré des cours :**

L'association s'engage à rembourser l'adhérent en cas de problème de santé (certificat médical précisant l'inaptitude à la danse Country) ou de déménagement, selon les modalités suivantes :

- Avant le 20 décembre 2022 : remboursement de la moitié du paiement des cours.
- Du 4 janvier 2023 au 20 mars 2023 : remboursement du tiers du paiement des cours.
- Après le 20 mars 2023 : aucun remboursement.

DANS TOUS LES CAS, LE MONTANT DE L'ADHESION RESTE ACQUIS A L'ASSOCIATION.

*** Aptitude :**

A leur inscription, les adhérents fournissent un Certificat Médical attestant de leur aptitude à la pratique de la danse Country.

Chaque adhérent atteste être couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle.

NB : le règlement de la cotisation devra intervenir avec la remise du dossier complet : bulletin d'inscription et certificat médical jusqu'au 30 septembre 2022



WEST'ERN COUNTRY

Maison de quartier de Bourg sous La Roche
61 chemin de la Giraudière
85000 La Roche sur Yon

2. COURS

Les cours auront lieu dans les locaux des Maisons de Quartier aux jours et heures selon le planning suivant :

| Niveaux | Maison de quartier | Jours et heures | Animatrices |
|----------------|---------------------|-------------------------|-------------|
| Débutants | Bourg sous la Roche | Vendredi de 19h à 20h30 | Nadine |
| Novices | Val d'Ornay | Mardi de 20h30 à 22h00 | Patricia |
| Intermédiaires | Bourg sous la Roche | Mercredi de 19h à 20h30 | Patricia |
| | | | |

Tout changement de cours durant la saison doit être fait en accord avec l'animatrice et le Bureau.

L'association se réserve le droit de modifier ou de supprimer la programmation de certains cours en cas de nécessité (ceux-ci étant par ailleurs remplacés).

Comportement à adopter lors des cours :

- Chaque adhérent s'engage à respecter les membres du bureau, l'animatrice et les autres danseurs
 - Politesse
 - Ponctualité (respecter les horaires des cours)
 - Prévenir en cas d'absence
 - En cas de retard, entrer dans le cours silencieusement
 - En cas de départ pour convenance personnelle avant la fin du cours, prévenir l'animatrice et s'éclipser discrètement

- Tout comportement anormal et irrespectueux envers les membres, les animateurs et les autres danseurs ne pourra être toléré. Des sanctions pourront être prises par le bureau : avertissement ou suspension temporaire voire exclusion suivant la gravité des faits constatés.

3. **REGISTRE DE L'ASSOCIATION**

Toutes les décisions majeures et collégiales prises par le Conseil d'Administration sont retranscrites dans un registre. Celui-ci peut être consulté par les membres de l'Association sur simple demande.

4. **CONSEIL D'ADMINISTRATION / BUREAU**

| | | |
|-----------|-----------|-------------------------|
| MARTIN | Françoise | Présidente & Trésorière |
| ALLUSSE | Mickaëlle | Trésorière adjointe |
| MANDRET | Véronique | Secrétaire |
| CHEVILLON | Sylvie | Chargée de mission |
| DEJONGHE | Brigitte | Chargée de mission |
| | | |

NB : Deux adhérents qui sont conjoints/concubins ne peuvent pas être élus dans le bureau pour une même saison.

5. DEMONSTRATIONS

L'inscription d'un adhérent à une **démonstration payante** organisée par l'Association est soumise aux conditions suivantes :

- Avoir un niveau de pratique suffisant (N2 et N3)
- Etre capable de s'auto-évaluer (avec si nécessaire l'aide de l'animatrice) pour ne pas participer à une danse non maîtrisée, afin de ne pas pénaliser la prestation du groupe
- Etre motivé et disponible, avoir la volonté de s'investir dans les répétitions.
- Accepter les programmes et placements définis par la personne responsable de la démonstration (en principe une animatrice sauf en cas d'empêchement).
- Accepter d'acquiescer et de porter la (ou les) tenue(s) définie(s) par l'Association.

L'inscription d'un adhérent à une **démonstration gratuite** organisée par l'Association est soumise aux conditions suivantes :

- Etre capable de s'auto-évaluer (avec si nécessaire l'aide de l'animatrice) pour ne pas participer à une danse non maîtrisée, afin de ne pas pénaliser la prestation du groupe
- Etre motivé et disponible, avoir la volonté de s'investir dans les répétitions.
- Accepter les programmes et placements définis par la personne responsable de la démonstration (en principe l'animatrice sauf en cas d'empêchement).

Les adhérents qui souhaiteraient organiser des démonstrations par eux-mêmes s'engagent à ne pas utiliser le nom de l'association.

6. POUR CONTACTER L'ASSOCIATION

westerncountrylarochesuryon@gmail.com

Site de l'association : www.westerncountry85.org



07.81.76.02.45